

**De :** Mme Roth

**Envoyé :** vendredi 5 octobre 2018 11:51

**À :** Stéphanie LOTZ

**Objet :** enquete publique scot

**Importance :** Haute

Monsieur,

J'ai rencontré Mmes Baumann et Reibel lors d'une permanence de la commission d'enquête du Scot Montagne Vignoble et Ried et je souhaite vous faire part de mes remarques le concernant.

D'une part, une urbanisation de 30 logements/ha à Kaysersberg Vignoble, bourg centre, est programmée.

Je demeure dans une zone résidentielle et je suis propriétaire d'une parcelle de vignes en indivision. Le Scot nous impose une densification, sans distinction inhérente aux différents secteurs et sur lesquels vont se répartir des logements futurs.

Or si nous avons choisi, ainsi que l'ensemble des riverains, un cadre de vie de qualité nous refusons de le voir dénaturé par des constructions massives dont nous ignorons la réglementation, notamment en terme de hauteur des constructions, de répartition d'immeubles collectifs et de surface des terrains pour des maisons individuelles. Sur notre site comme partout ailleurs, une cohérence dans ces domaines est plus que souhaitable.

D'autre part, le Scot mentionne l'urbanisation de terres agricoles. Cette mesure sera salubre pour des propriétaires de terrains, dont je fais partie, et qui souhaitent trouver une issue au règlement d'une succession. Mais dans quelles conditions pourront-ils transmettre leur patrimoine ?

Tel que le Scot est établi, ils ne peuvent que craindre une dévalorisation de leur bien foncier liée à la densification d'un secteur avec :

- Impossibilité de le transmettre à leur descendance.
- Impossibilité de gérer la vente d'un terrain leur appartenant et cependant destiné à la construction.
- 

A Kaysersberg Vignoble l'environnement doit être attrayant, évolutif pour amener de nouveaux habitants mais c'est au détriment des propriétaires qui se sentent dépossédés de leur patrimoine par le Scot.

Ces différentes raisons m'amènent à espérer que le choix fait par les pouvoirs publics, ne sacrifiera pas notre cadre et notre qualité de vie en ayant pour finalité l'objectif d'un aménagement qui ne soit pas consensuel.

D'avance je vous remercie d'avoir pris connaissance de mon courriel et je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Mme Elisabeth ROTH